

PROCES-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 11 DÉCEMBRE 2025
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA RÉGION DE SUIPPE

La réunion a débuté le 11 décembre 2025 à 18h00 sous la présidence du Président, Monsieur MAINSANT François.

Membres présents :

Madame BAUDIER Sabine
Monsieur BONNET Jacques
Monsieur BONNET Marcel
Monsieur BOUVEROT Roland
Madame CHOCARDELLE Brigitte
Monsieur COLLART François
Monsieur DEGRAMMONT Jean Marie
Monsieur FRANCART Sébastien
Monsieur GALICHET Jean Luc
Monsieur GIBONI Arnaud
Madame GILHARD Murielle
Monsieur HEINIMANN Didier
Madame HUVET Odile
Monsieur JESSON Jacques
Madame LAURENT Marie Claire
Monsieur MAINSANT François
Madame PAQUOLA Antonia
Monsieur SOUDANT Olivier
Monsieur THOMAS Dominique

Membres absents représentés :

Madame BOULOY Catherine Titulaire de M FRANCART Sébastien
Monsieur CHAPRON Alain Pouvoir donné à M BONNET Jacques
Madame FRANCART Nathalie Pouvoir donné à M JESSON Jacques
Monsieur GREGOIRE Patrick Pouvoir donné à M HEINIMANN Didier
Monsieur HERMANT Jacky Titulaire de M THOMAS Dominique
Monsieur OUDIN Jean Noël Pouvoir donné à M COLLART François
Monsieur PÉRARD Antoine Pouvoir donné à M SOUDANT Olivier

Membres excusés :

Madame BOUCAU Natacha
Monsieur CARBONI Christian
Monsieur COLMART Francis
Madame FAKATAULAVELUA Aurélie
Monsieur GERARD Olivier
Monsieur GOURNAIL Laurent
Madame MORAND Valérie
Madame PERSON Valérie
Monsieur ROSE Mickaël
Madame SALUAUX Magali
Madame TOURNEUR Laurence

Secrétaire de séance : Madame Odile HUVET

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte.

Ordre du jour :

2025_91 - Modification statutaire relative à l'intérêt communautaire du projet de béguinage dans la politique de logement et du cadre de vie

- Questions diverses

2025_91 - Modification statutaire relative à l'intérêt communautaire du projet de béguinage dans la politique de logement et du cadre de vie

La Communauté de Communes de la Région de Suippes mène depuis plusieurs mois des démarches en faveur du développement de solutions de logement adaptées aux personnes âgées autonomes et aux publics défavorisés. Ces travaux ont permis d'engager des études et premières actions autour d'un projet de béguinage à Suippes.

Ce projet structurant pour le territoire bénéficie du soutien de la Région Grand Est et de l'Union Européenne au titre de l'Appel à Manifestation d'Intérêt « Soutien au déploiement de lieux de vie collectifs, inclusifs et innovants au bénéfice des seniors dans les territoires ruraux de Grand Est ».

Afin de donner une cohérence d'ensemble et de mutualiser les moyens, il est proposé de définir l'intérêt communautaire du projet de béguinage, en poursuivant les objectifs suivants :

- Répondre à un besoin identifié à l'échelle du territoire,
- Garantir une égalité d'accès pour l'ensemble des communes membres,
- Renforcer l'attractivité et la solidarité intercommunale,
- Maintenir et développer des services d'autonomie à proximité de pharmacie, maison médicale et commerces.

Dans le souci de consolider les démarches déjà engagées et de permettre leur mise en œuvre dans un cadre juridique clarifié, il apparaît nécessaire de reconnaître l'intérêt communautaire de cette opération et de l'intégrer aux statuts de la Communauté de Communes de la Région de Suippes.

Le conseil Communautaire de la Région de Suippes,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.5211-17 et suivants relatifs aux modifications statutaires des établissements publics de coopération intercommunale ;

Vu les statuts de la Communauté de Communes de la Région de Suippes ;

Considérant le vieillissement de la population sur le territoire et la nécessité de proposer des solutions de logement adaptées, intermédiaires entre le maintien à domicile et l'hébergement en établissement ;

Considérant que le béguinage constitue une réponse innovante et solidaire, favorisant autonomie, lien social et sécurité des personnes âgées ;

Considérant l'intérêt communautaire de porter cette compétence à l'échelle intercommunale afin d'assurer cohérence, mutualisation et attractivité des projets ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité

OUÏ, l'exposé qui précède

Décide d'intégrer dans le champ de compétence lié à la politique du logement et de cadre de vie "création, l'aménagement, l'entretien et la gestion des logements d'intérêts communautaire destinés aux personnes âgées et/ou défavorisées" ;

Décide de reconnaître l'intérêt communautaire du projet béguinage situé à Suippes;

Approuve le projet de modification statutaire annexé à la présente délibération.

Autorise le Président à notifier cette décision aux communes membres pour approbation conformément aux dispositions du CGCT.

Précise que la compétence prendra effet dès que la majorité qualifiée des communes membres aura validé la modification statutaire.

Charge le Président de mettre en œuvre toutes opérations nécessaires à la réalisation des projets de béguinage à Suippes

Questions diverses

Aucune

Les sujets étant épuisés, le Président lève la séance à 18h30.

Monsieur MAINSANT François,
Président